



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
30 mai 2019  
Français  
Original : anglais

## Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 20 de l'ordre du jour

### Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

**Arabie saoudite, Bahreïn\*, Équateur, Guatemala\*, Inde, Italie\*, Jamaïque,  
Japon, Monaco\*, Paraguay et République dominicaine\* : projet de résolution**

## Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 2009/27 du 30 juillet 2009, 2011/11 du 22 juillet 2011, 2013/45 du 26 juillet 2013 et 2017/6 du 21 avril 2017,

*Rappelant également* la résolution 62/210 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 ainsi que la section I de la résolution 64/260 en date du 29 mars 2010,

*Constatant* les progrès accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans la mise en œuvre de son cadre stratégique pour 2018-2021 et ses avancées dans différents domaines programmatiques, dont le multilatéralisme, le développement économique et l'inclusion sociale, le développement durable, la paix, le renforcement de la résilience et la réduction des risques de catastrophe,

*Constatant* que l'Institut a aligné sa stratégie sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et entrepris des réformes structurelles pour organiser son programme de travail en fonction des dimensions paix, population, planète et prospérité du Programme 2030, et constatant la nette augmentation du nombre de bénéficiaires des activités qu'il mène, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des agents de l'État et d'autres parties prenantes concernant la formation et le renforcement des capacités, bon nombre de ces bénéficiaires provenant de pays d'Afrique et plus généralement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement,

*Encouragé* par l'élargissement, depuis 2014, du public touché grâce à la multiplication des activités de formation et de partage des savoirs, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et les changements climatiques,

\* Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



*Conscient* que l'Institut a enrichi sa programmation, de sorte qu'elle couvre de nouvelles thématiques, notamment la santé et la nutrition, et qu'il envisage de poursuivre cette diversification dans les domaines de l'accès à la couverture sanitaire universelle, de la vaccination et de l'immunisation, de la santé mentale et des bonnes pratiques chirurgicales, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes,

*Notant* que l'Institut conserve une situation financière globalement stable et exprimant sa gratitude aux gouvernements et autres partenaires stratégiques qui ont versé ou annoncé des contributions volontaires à l'Institut,

*Notant également* les préoccupations liées à la baisse des contributions volontaires non préaffectées versées au Fonds général et l'incidence de cette diminution sur le fonctionnement de l'Institut et certaines activités essentielles,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup> ;
2. *Encourage* l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à continuer de répondre aux besoins de formation et de renforcement des capacités conformément à son mandat et aux textes issus des conférences internationales pertinentes, et de continuer de mettre ses activités en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> ;
3. *Se félicite* de la création du Fonds pour l'application du cadre stratégique, mécanisme d'appui à la mise en œuvre du cadre stratégique pour 2018-2021 ;
4. *Encourage* l'Institut à continuer de développer sa programmation en ce qui concerne la formation à la diplomatie, la prise en compte systématique des questions de genre et le leadership des femmes, les peuples autochtones et l'application des techniques géospatiales faisant appel aux images satellites pour appuyer la prise de décisions fondée sur des données factuelles, notamment dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ;
5. *Renouvelle* son appel aux États Membres pour qu'ils versent à l'Institut des contributions volontaires non préaffectées ;
6. *Encourage* tous les donateurs qui le peuvent à appuyer davantage l'Institut et ses activités de renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement ;
7. *Engage* l'Institut à continuer de développer et renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris les entités du système des Nations Unies, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile et les organisations régionales, de même que la coopération entre institutions ;
8. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte en 2021 de l'application de la présente résolution.

---

<sup>2</sup> E/2019/81.